

# Vous travaillez comme employé dans le Secteur du Pétrole - CP 211?

## Vous avez droit à une prime syndicale !

### Conditions :

- Au cours de l'année **2022**, avoir au moins 1 mois de prestation dans une entreprise du secteur – **CP 211** ;
- Être affilié à la **CGSLB** au plus tard le 31 août 2023;
- Les CCE (chômeurs avec complément d'entreprise = appelés prépensionnés dans l'ancien système) de **2022** ont également droit à la prime complète de **145€**.

### Attestation :

Le service Primes de la **CGSLB** vous fera parvenir une attestation aux alentours du 11 septembre 2023. Veuillez la remettre dûment complétée dans l'un des secrétariats **CGSLB**.

### Période de référence :

01/01/2022-31/12/2022

### Montant

145,00 €

### Païement :

Les primes syndicales seront payées à partir du 25 septembre 2023.

Vos collègues, amis et membres de votre famille peuvent aussi bénéficier de tous les avantages quand ils s'affilient.

Rendez-vous sur : <http://www.cgslb.be/fr/saffilier-a-la-cgslb>

S'affilier ? <http://www.cgslb.be/fr/saffilier-a-la-cgslb/registrer>

Votre Liberté Votre Voix

